

Plate-forme RÉgionale de Cytométrie pour la Microbiologie - PRECYM

	FONCTIONNEMENT	Référence : PRECYM - 01 - v04
	CHARTRE D'UTILISATION	Date d'approbation : 30/03/2020



Charte d'utilisation de la Plate-forme RÉgionale de CYtométrie pour la Microbiologie



	REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
NOM	Gérald GREGORI	Aude BARANI	Richard SEMPERE
FONCTION	Responsable scientifique Plate-forme	Responsable technique Plate-forme	Directeur MIO
VISA	GG	AB	RS

SOMMAIRE

1- DEFINITION DE LA PLATE-FORME PRECYM	3
2- OBJECTIFS	3
3- ORGANISATION	3
3-1 Localisation	3
3-2 Fonctionnement - personnels	4
4- MISSIONS DES RESPONSABLES DE PRECYM	4
5- OBLIGATIONS DU DEMANDEUR	5
6- REGLEMENTATION DE L'ACCES	5
6-1 Conditions d'accès	5
6-2 Modalités d'accès	5
6-3 Réservation	6
6-4 Horaires	6
6-5 Tarification (en euros HT)	6
6-6 Description des cytomètres en flux	6
7- DEONTOLOGIE	7
8- HYGIENE ET SECURITE	7
8-1 Bonnes pratiques de laboratoire	7
8-2 Matériels infectieux	7
8-3 Matériels radioactifs	7
Acceptation de la charte / Signature	8
<i>Suivi des versions de la charte d'utilisation de la plate-forme PRECYM</i>	<i>9</i>

1- DEFINITION DE LA PLATE-FORME PRECYM

La plate-forme PRECYM est un service commun qui met à disposition des équipes du MIO (UM 110 / CNRS 7294 / IRD 235) et des autres unités/instituts de recherche, du domaine public ou privé, son savoir faire et ses instruments. Son but est d'offrir aux microbiologistes la possibilité d'utiliser de nouvelles approches en garantissant une exploitation technique, économique et scientifique optimale des instruments, suivant cette charte d'utilisation. Ainsi ils n'ont pas à fournir eux-mêmes l'effort d'investissement en équipement et en savoir-faire.

2-OBJECTIFS DE PRECYM

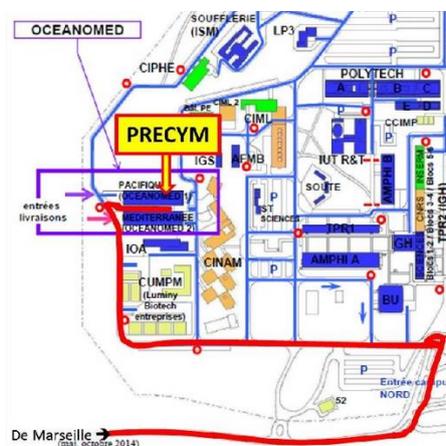
- Mettre ses compétences et ses instruments à disposition des utilisateurs pour les analyses et le tri par cytométrie en flux, ainsi que ses microscopes à épifluorescence et son système d'analyse d'images.
- Favoriser les contacts entre utilisateurs, membres de l'Institut ou non, autour de ses techniques et compétences et développer des collaborations.
- Favoriser la formation aux techniques d'analyse par cytométrie en flux et aux instruments.
- Développer et optimiser des protocoles utilisés conformément aux normes en vigueur en matière d'assurance qualité pour garantir un fonctionnement optimal et la fiabilité des résultats.
- Assurer les contrats de maintenance et la veille technologique sur les appareils afin d'en optimiser l'utilisation et améliorer leur potentialité.
- Gérer les équipements

Le personnel de PRECYM collecte et diffuse les connaissances dans le domaine de la cytométrie en flux, en particulier par l'intermédiaire de son site Internet: <https://precy.mio.univ-amu.fr> .

3- ORGANISATION DE PRECYM

3-1 LOCALISATION

La plate-forme PRECYM est installée dans les locaux de l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO), ex-Centre d'Océanologie de Marseille.



PRECYM est localisée sur le Campus de Luminy – N°26, au rez-de-chaussée du bâtiment OCEANOMED Pacifique, 163 Avenue de Luminy, Case 901, 13288 Marseille cedex 9.

3-2 FONCTIONNEMENT

La plate-forme est gérée par du personnel ayant l'expérience et les compétences requises sur l'ensemble des services pris en charge.

La responsabilité scientifique de la plate-forme est assurée par Gérald GREGORI, chargé de recherche CNRS, membre de l'équipe 4 Cybele du MIO.

La responsabilité technique et la gestion sont confiées à Aude BARANI, ingénieur d'études d'Aix-Marseille Université, membre du MIO.

Contacts : gerald.gregori@univ-amu.fr Tel : +33 (0)4 86 09 05 15
aude.barani@univ-amu.fr Tel : +33 (0)4 86 09 05 06 / 18

Les cytomètres **analyseurs FACSCalibur** et **Cytoflex** sont sous la responsabilité des responsables de la plate-forme mais sont susceptibles d'être en **accès libre** pour les utilisateurs ayant suivi une formation préalable indispensable (dispensée par le personnel de la plate-forme).

Les **tris et analyses** cellulaires nécessitant l'utilisation des **cytomètres analyseur-trieurs** et **analyseurs haute-fréquence** sont sous la seule conduite des responsables de la plate-forme.

La plate-forme fournit le consommable (tubes 12x75mm, embouts de pipettes, billes de calibrage, fluorochromes) et le petit matériel nécessaire à la bonne préparation des échantillons (sonicateur, pipettes, vortex).

La plate-forme ne dispose pas de centrifugeuse ou de poste de sécurité (hotte PS II) mais peut obtenir un accès, sur demande préalable et en fonction de la disponibilité du matériel du laboratoire.

4- MISSION DES RESPONSABLES DE PRECYM

Le personnel de la plate-forme PRECYM est là pour répondre aux attentes et questions des utilisateurs, mettre au point leurs protocoles d'analyse, les aider dans l'acquisition, l'exploitation et la valorisation des données.

Il maintient une veille technologique, c'est-à-dire collecte et diffuse les connaissances dans le domaine de la cytométrie en flux, notamment grâce à son site Internet (<http://precy.mio.univ-amu.fr/>).

Les missions des responsables de PRECYM se déclinent en différentes tâches qui relèvent d'une démarche assurance qualité :

- Planification, organisation et optimisation des moyens humains et analytiques.
- Traçabilité et garantie de la maîtrise des projets.
- Garantie de la qualité des résultats.
- Pérennisation des savoir-faire.
- Vérification du respect, par les utilisateurs, de la Charte d'Utilisation spécifique à PRECYM.

En cas de conflit d'utilisation, les responsables de la plate-forme sont les seul(e)s habilité(e)s à réaliser les arbitrages. Si le conflit persiste, le Conseil des plateformes du MIO statuera sur les priorités d'accès à la plate-forme.

5- OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

- Obtenir l'autorisation d'accès aux instruments concernés avant la soumission du projet de recherche .
- Suivre une formation obligatoire à la bonne pratique d'utilisation des instruments.
- Remplir les cahiers d'utilisation des instruments et y noter toute information relative à ceux-ci.
- Informer les responsables de toute panne ou dysfonctionnement.
- Informer les responsables quand un produit/consommable est épuisé.
- Ne pas installer/désinstaller des programmes sur les ordinateurs de PRECYM.
- Pour la récupération des données, apporter CD / DVD ou privilégier l'accès serveur (pour les utilisateurs appartenant au MIO). Ne pas utiliser de clés USB.
- Se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité et aux bonnes pratiques de laboratoire explicitées lors de la première formation, ainsi qu'aux règles énoncées dans la charte.
- Dédommager la plate-forme PRECYM pour toute casse ou panne liée à une utilisation non conforme aux procédures des instruments.
- Le cas échéant, lors des embarquements de matériel à la mer, s'assurer que toutes les garanties liées au transport et à la manutention des instruments ont été prises et s'engager à tout mettre en œuvre pour le renouvellement des instruments si ceux-ci devaient être définitivement endommagés.

Les utilisateurs sont responsables de la préparation, la filtration, la conservation et le stockage de leurs propres échantillons. PRECYM n'assume aucune responsabilité en la matière.

6- REGLEMENTATION DE L'ACCES

6-1 CONDITIONS D'ACCES

La plate-forme PRECYM est ouverte en priorité à toutes les équipes du consortium formé par l'Institut Méditerranéen d'Océanologie (MIO) et le Laboratoire de chimie bactérienne (LCB), mais est également ouverte aux équipes de recherche extérieures, aussi bien des domaines public que privé, qui en feraient la demande.

6-2 MODALITES D'ACCES

Les équipes désirant utiliser la plate-forme doivent :

- Contacter les responsables et prendre un rendez-vous pour discuter du projet, de l'implication de PRECYM, et de la valorisation du travail. Un planning prévisionnel d'utilisation sera également établi.
- Les utilisateurs désirant réaliser leurs analyses sur les analyseurs (FACScalibur et Cytoflex) de façon autonome devront avoir suivi une formation préalable dispensée par le personnel de la plate-forme ou par le fabricant.
- Les **tris et analyses** cellulaires nécessitant l'utilisation des **cytomètres analyseur-trieurs** et **analyseurs haute-fréquence** sont sous la seule conduite des responsables de la plate-forme.

La présente « Charte d'utilisation » est soumise à signature de chaque responsable de projet. Elle doit être lue, comprise, acceptée et respectée. Tout contrevenant prend le risque de se voir interdire l'accès à la plate-forme.

6-3 RESERVATION

Prendre rendez-vous, par téléphone ou courriel (precym@mio.osupytheas.fr) avec la responsable technique de la plate-forme (un cahier de rendez-vous doit impérativement être rempli afin d'optimiser les temps d'utilisation de chaque instrument). Toute prestation d'analyse ou de tri nécessitera **de remplir un formulaire d'application** rappelant, entre autre, le but et le type de prestation (analyse/tri), le type et le nombre d'échantillons. Ces formulaires sont téléchargeables sur le site Internet de la plate-forme à cette adresse : <https://precym.mio.univ-amu.fr/spip.php?article35>

Toute annulation moins de 24h avant utilisation donnera lieu à facturation.

6-4 HORAIRES

La plate-forme est ouverte au public de 10h00 à 18h, du lundi au vendredi. Elle est fermée pendant les jours fériés et lors des congés du personnel de PRECYM.

6-5 TARIFICATION (EN EUROS HT)

Les modalités de facturation sont réalisées par PROTISVALOR Méditerranée ou AMU, selon la tarification horaire indicative (€ HT) suivante¹:

UTILISATEUR	TRIEUR	ANALYSEURS	MICROSCOPIE OPTIQUE	
	€ HT/heure	€ HT/heure	Libre service	Avec opérateur(trice)
	Avec opérateur (trice)	Avec ou sans opérateur(trice)		
CONSORTIUM	50 / heure	15,00	10,00	20,00
EXTERIEUR PUBLIC	65.5 / heure	34,00	22,70	45,50
EXTERIEUR PRIVE	114,00	68,00	45,50	91,00

6-6 DESCRIPTION DES CYTOMETRES EN FLUX DE LA PLATE-FORME PRECYM

Type	Instrument	Caractéristiques
Analyseur	 FACScalibur (BD)	- 2 lasers (488 et 633 nm) - 4 fluorescences
Analyseur	 Cytoflex (BC)	- 3 lasers (405, 488 et 631 nm) - 8 fluorescences
Trieur	 Influx mariner (BD)	- 3 lasers (351, 488 et 567 nm) - 7 fluorescences
Analyseurs automatisés	 3 Cytosense (Cytobuoy)	- 1 laser (488 nm) - 3 fluorescences - Module de prise d'images

¹ Tarifs à titre indicatif pouvant varier en fonction des analyses

7- DEONTOLOGIE

Dans toute **communication et/ou publication**, les utilisateurs s'engagent expressément à mentionner l'implication de la plate-forme PRECYM :

- par une phrase dans les remerciements, comme par exemple « *We are grateful to the Regional Flow Cytometry Platform for Microbiology (PRECYM) of the Mediterranean Institute of Oceanography (MIO) for the flow cytometry analyses*», dans le cas d'une simple prestation de service,
- par un descriptif dans le chapitre relatif au Matériel et méthode et en faisant figurer les personnels de PRECYM parmi les co-auteurs, selon leur implication dans le projet, dans le cas de mise au point de protocoles, d'analyses d'échantillons et d'interprétation des données.

Cela est à définir entre les utilisateurs et les responsables de PRECYM lors de la discussion du projet.

Les communications et/ou publications réalisées avec l'utilisation du service doivent être communiquées aux responsables de PRECYM.

Après lecture du document, l'utilisateur et le responsable scientifique du projet s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Les responsables de PRECYM se réservent le droit de refuser l'accès à un utilisateur en cas de non respect des règles énoncées dans le présent document.

8- HYGIENE ET SECURITE

8-1 BONNES PRATIQUES DE LABORATOIRE



Pour des raisons de sécurité, il est impératif de respecter les bonnes pratiques de laboratoire. Le port des gants et de la blouse est obligatoire pour les utilisateurs qui manipulent les échantillons.

8-2 MATERIELS INFECTIEUX



Comme les instruments ne se trouvent pas dans un laboratoire confiné, il ne peut y avoir d'analyse et/ou de tri que de cellules de classe 1. En cas de doute, prendre contact avec l'ACMO de l'Unité.

8-3 MATERIELS RADIOACTIF



L'analyse ou le tri d'échantillons incubés avec des produits radioactifs doit faire l'objet d'un entretien préalable avec la PCR (Personne Compétente en Radio protection) du MIO.

Pour toute nouvelle sollicitation de la plate-forme PRECYM, le demandeur est prié de signer ci-dessous l'engagement de respect de la présente charte

Acceptation de la charte d'utilisation de la Plate-forme Régionale de Cytométrie pour la Microbiologie « PRECYM »

Nom et prénom :

Institut / Société :

Equipe :

Responsable du projet / encadrant :

certifient avoir lu cette charte et nous engageons à respecter les présentes conditions de la charte d'utilisation de la Plate-forme Régionale de Cytométrie pour la Microbiologie PRECYM

Date :

Signature :

Signature du responsable du projet / encadrant :

* les responsables de la plate-forme se réservent le droit de refuser l'accès à un utilisateur en cas de non respect des règles énoncées dans la charte

SUIVI DES DIFFERENTES VERSIONS

DATE	VERSION	CHAPITRE CONCERNE	COMMENTAIRES ET MODIFICATIONS
/ /2012	01	Tous	Création
20/07/2015	02	Tous	Modification adresse, numéros de téléphone, liens internet
13/12/2016	03	Tarifcation	Précisions sur les modalités
/05/2020	04	Tous	Modification fonctionnement, adresse internet, modalités d'accès, réservation, tarifs